

Coûteux parachutes dorés à la Fédération

■ Le budget du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles augmente de 1 million d'euros.

Le bureau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (l'ex-Communauté française) a validé il y a une semaine une augmentation de près de 1 million d'euros des frais de fonctionnement de l'assemblée pour 2015. En effet, sur un an, ce budget passe de 32 millions (pour 2014) à 33 millions d'euros (pour 2015).

D'où vient cette inflation de dépenses alors que les finances publiques sont partout soumises à des politiques d'austérité? Selon le document examiné par le bureau, l'essentiel de cette augmentation est dû aux conséquences des récentes élections. En effet, le seul coût de ce turnover démocratique est de 907 000 euros pour le budget 2015 de l'assemblée.

Parachutes dorés

Il y a tout d'abord les montants de toutes les primes de départ, de tous les "parachutes dorés" des parlementaires au terme de la dernière législature (2009-2014): ils s'élèvent au total à 660 000 euros à inscrire dans les comptes de l'année prochaine.

Ce montant concerne les ex-ministres du gouvernement de la Fédération, les ex-députés qui siégeaient uniquement dans ce Parlement (qui à la base est com-

posé, essentiellement, des députés régionaux wallons et bruxellois), du paiement d'indemnités spéciales pour les ex-membres du bureau de l'assemblée et pour l'ensemble des parlementaires qui y exerçaient des fonctions spéciales (présidents de commission, les chefs de groupe, etc.).

La fin des "doubles casquettes"

Autre enseignement "croustillant" du document financier présenté aux membres du bureau: la suppression de plusieurs postes ministériels à double casquette dans le nouvel exécutif coûte aussi au parlement de la Fédération. "Eu égard à la composition du nouveau gouvernement, il y a lieu d'adapter les indemnités dévolues aux ministres siégeant exclusivement au sein de notre entité (le Parlement, Ndlr): 5 au total intégralement à charge de notre parlement contre 2 auparavant."

Enfin, également un surcoût lié à la vie de la nouvelle assemblée: le nombre de commissions parlementaires passe de 7 à 8 et il faut également passer à la caisse. Oui, car qui dit nouvelle commission, dit désignation d'un président de commission supplémentaire et donc le paiement de plus d'indemnités pour fonctions spéciales.

Soyons de bon compte: le Parlement de

la Fédération Wallonie-Bruxelles, malgré ce million d'euros supplémentaire inscrit pour 2015, souffre aussi de manière globale des diminutions à répétition de la dotation allouée par le gouvernement de la Fédération à son pouvoir législatif.

En effet, le document examiné par le bureau met en évidence la réduction de près de 20 millions d'euros de 2012 à 2014 de la dotation octroyée au parlement.

Conséquence de ces efforts financiers à charge de l'assemblée: en 2014, le Parlement accuse un déficit de 8,7 millions d'euros. "Pour la troisième fois et successivement, la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne nous permet pas de financer l'ensemble des dépenses consenties. Le Parlement financera, sur fonds propres, le déficit budgétaire 2014."

"Les indemnités de départ de fin de législature sont estimées pour 2015 à 660 000 euros."

LE BUREAU DU PARLEMENT

Une question de souveraineté

Pour le budget 2015, le Parlement aurait besoin d'une dotation de près de 30 millions pour être à l'équilibre sans avoir à nouveau recours aux réserves financières de l'assemblée (qui passent à 7,6 millions d'après le budget 2014). La stabilisation de la trésorerie "nous semble nécessaire au maintien de l'autonomie et de la souveraineté de notre assemblée", relève encore le document.

Frédéric Chardon